



Construire leur avenir avec

L'APPRENTISSAGE

BAC PRO CONDUITE ET GESTION D'UNE ENTREPRISE DU SECTEUR CANIN ET FÉLIN

BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE

CTM TOILETTEUR CANIN, FÉLIN ET NAC

BTM TOILETTEUR CANIN ET FÉLIN

BM EDUCATEUR-COMPORTEMENTALISTE CANIN FELIN ET NAC

Qu'est-ce que l'apprentissage ?

C'est un contrat de travail établi entre le jeune et son employeur.

L'employeur s'engage à **transmettre une compétence professionnelle** et à verser **un salaire** au jeune apprenti (établi sur la base du SMIC en fonction de son âge et de son statut antérieur). En échange, ce dernier doit travailler en entreprise et suivre une **formation complémentaire au CFA** qui se conclut par un examen permettant d'obtenir le diplôme professionnel prévu par le contrat. Le contrat d'apprentissage est possible **dès l'âge de 15 ans et jusqu'à 30 ans**, voire plus en cas de dispositifs particuliers. Il peut être signé pour une durée minimale de 6 mois et maximale de 3 ans. L'employeur bénéficie d'**aides financières à hauteur de 5000 €** pour chaque contrat signé.
https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

Démarches et salaire

1) Remplir avec l'employeur la fiche de renseignements fournie par le CFA.

2) Retourner la fiche de renseignements au CFA.

3) Le CFA réalise le contrat d'apprentissage et la convention de formation qu'il transmet au futur employeur pour signature.

4) Une fois le contrat signé, le maître d'apprentissage transmet les documents au CFAMFR du Perche pour validation et envoi aux OPCO concernés.

5) L'employeur doit réaliser la déclaration préalable à l'embauche auprès de la MSA/Urssaf

6) Effectuer les démarches sur le site SYLAE pour percevoir les aides [ww.asp-public.fr](http://www.asp-public.fr)

7) Organiser la visite médicale de la médecine du travail

Situation	- 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	492.22€ 27% du SMIC	783.90€ 43% du SMIC	966.21€ 53% du SMIC	1823.03€ 100% du SMIC
2ème année	710.98€ 39% du SMIC	929.75€ 51% du SMIC	1112.05€ 61% du SMIC	
3ème année	1002.67€ 55% du SMIC	1221.43€ 67% du SMIC	1421.97€ 78% du SMIC	

Pour exemple : En seconde un apprenti de 15 ans percevra 486€ BRUT/mois
Pour exemple : En terminale un apprenti de 17 ans percevra 990 € BRUT/mois

Aide de 416€ par mois sur 12 mois

Contactez-nous :

<https://www.mfr-mortagne.asso.fr/>



MFR DU PERCHE

50 RUE DES 15 FUSILLÉS
61400 MORTAGNE AU PERCHE
02.33.85.28.28